

## Compte épargne bonus

Profitez jusqu'au 30.6.2024 du taux d'intérêt préférentiel sur votre épargne.

Avec le compte épargne bonus, vous bénéficiez dès le 1.1.2024 d'un taux d'intérêt de 1,40% sur les avoirs nouvellement transférés à la Banque Migros. Le taux d'intérêt préférentiel s'applique aux nouveaux comptes épargne bonus pendant un an à compter de la première entrée de paiement, laquelle doit avoir lieu d'ici au 30.6.2024 au plus tard. Le taux d'intérêt préférentiel s'applique à partir du premier franc, pour l'avoir total sur le compte épargne bonus pendant un an à compter du premier versement.



### Taux d'intérêt attrayant

En transférant de l'argent frais, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt plus intéressant que celui de votre compte d'épargne.



### Épargne sûre

Avec le compte épargne bonus, vous faites fructifier votre argent sans risque – les avoirs jusqu'à 100 000 CHF au total par client sont couverts par la garantie des dépôts prévue par la loi.



### Revenus attractifs

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

## Offre

### Disponibilité

L'offre s'adresse aux personnes privées dès 18 ans révolus.

### Variantes

Le compte épargne bonus est géré en CHF.

### Particularités

Les versements ne sont possibles que par virement. Les transferts d'avoirs à partir d'autres comptes de la Banque Migros ainsi que les versements en espèces ne sont pas autorisés. En cas de tentative de contournement, le droit à l'intérêt préférentiel disparaît. Après un an (calculé à partir du premier versement), le compte est automatiquement converti en compte épargne-placement, à la fin du mois suivant. En cas de premier versement en 2023, la conversion a lieu en un compte d'épargne.

### Revenus

Les intérêts sont crédités une fois par an, au 31 décembre. Le taux d'intérêt préférentiel est accordé sur des avoirs illimités.

Taux d'intérêt créditeur pour les comptes avec versement initial dès le 1.7.2024	1,100%
Taux d'intérêt créditeur pour les comptes avec versement initial entre le 1.1.2024 et le 30.6.2024	1,400%
Taux d'intérêt créditeur pour les comptes avec versement initial jusqu'au 31.12.2023	1,300%

### Retrait

Des retraits sont possibles seulement après un délai de préavis de 3 mois. La résiliation sera ensuite active pendant 60 jours.

### Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Boucllement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Retrait jusqu'à	CHF 0 par an
Retrait au-delà, sans résiliation du montant	2,000%
Retrait au-delà, avec résiliation du montant	3 mois
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF 1

## Informations pratiques

### Conseils pratiques

- Le taux d'intérêt préférentiel s'applique à partir du premier franc et à la totalité de l'avoir sur le compte épargne bonus. N'hésitez donc pas à vérifier vos possibilités de transfert de fonds d'épargne que vous détenez auprès d'autres banques. Le cas échéant, transférez les avoirs directement sur votre compte épargne bonus.
- Les avoirs auxquels vous souhaitez accéder à court terme sont disponibles plus rapidement et sans frais sur le compte d'épargne.

Examinez aussi nos obligations de caisse

[banquemigros.ch/obligationsdecasse](https://www.banquemigros.ch/obligationsdecasse)